

## AMÉNAGER MON TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE



### Pourquoi repenser l'urbanisme est-il important ?

Les Français vivent maintenant les conséquences d'une expansion urbaine souvent effrénée. Les distances entre domicile et travail obligent à des trajets longs, coûteux et polluants. Les commerces de proximité disparaissent au profit de vastes zones commerciales en périphérie. À l'inverse, une densité visant à limiter l'étalement urbain peut être synonyme à la fois de durabilité, de proximité des services et de qualité de vie.

Face à l'augmentation de la population, il s'agit de repenser l'urbanisme. Et de réfléchir à des aménagements qui respectent les principes du développement durable.

Ils doivent aider à réduire la consommation d'énergie, rendre l'air plus sain, préserver la biodiversité, réduire l'artificialisation des sols naturels et agricoles et la surchauffe urbaine, participer à la lutte du climat.

Une opération soutenue par :





## Comment faire ?

- Depuis 10 ans, le cadre législatif a donné une impulsion aux collectivités avec le plan « Ville durable » et ses programmes sur les écoquartiers, la revitalisation des centres-bourgs ou la nature en ville.
- Avant de lancer des projets d'urbanisme, on fait un pas de côté pour réfléchir à leur impact. À quels besoins et usages correspondent-ils ? On questionne la dimension environnementale de ces futurs aménagements. La localisation est-elle adaptée aux usages attendus ? Quelles dessertes sont envisagées pour limiter les déplacements inutiles ? Pour construire, il faut des ressources. Peut-on en limiter l'utilisation ? Est-il possible de substituer aux matériaux classiques des matériaux biosourcés ou recyclés ? Les nouveaux ensembles consomment de l'énergie. Comment réduire cette consommation ? Quelle place donner aux énergies renouvelables et lesquelles ?
- On intègre mieux la transition énergétique et écologique dans tous les programmes de renouvellement urbain et de revitalisation comme ceux dédiés aux centres bourgs en s'appuyant sur les démarches et outils de la ville durable (label EcoQuartier, démarche AEU2@...).
- On inscrit la démarche de préservation de l'environnement au cœur des projets d'urbanisme ou d'aménagement. Concrètement, les documents de la planification stratégique communale (PLU) et intercommunale (SCOT et PLUI), ainsi que les règlements des Zones d'Aménagement Concertées (ZAC), intègrent des exigences sur le déploiement de trames vertes et bleues, l'organisation de modes de déplacements doux, la densité, la production d'énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique...
- On met un frein à l'artificialisation des sols et on met en place des mesures de compensation pour renaturer les espaces. D'autres solutions sont privilégiées pour assurer le développement local, comme la reconversion des friches industrielles ou l'utilisation de logements vacants. On fait entrer la nature et/ou de nouvelles activités économiques sur les anciens sites industriels désertés, par exemple en installant des parcs de production d'électricité photovoltaïque.

Indicateurs

%

78 %

des Français habitent dans une ville.

(ADEME)

86 000 ha

de terres sont artificialisées chaque année.

(ADEME)





## Ils le font déjà !



Ville moyenne de Bretagne

100 100 habitants

**Création d'un nouveau quartier, avec des commerces, des petits immeubles basse consommation et des maisons individuelles à ossature en bois, équipées de panneaux photovoltaïques afin de retenir les jeunes ménages modestes qui partent s'installer en périphérie.**

Une partie du parc est destinée au logement social, afin de favoriser la mixité. On y trouve des jardins partagés et des composteurs collectifs. La zone est aménagée pour favoriser les déplacements doux.



Communauté d'agglomération de Martinique

157 000 habitants

**Création d'un parc d'activité de 8 hectares suivant la démarche d'Approche environnementale de l'urbanisme®.**

Les infrastructures comprennent une station d'épuration, un réseau de transport en commun intégré au site, ainsi que des services, des petits commerces et un centre médical. En outre, les entreprises qui s'installent sur le site sont accompagnées par six agents de la communauté afin qu'elles respectent les normes de cette « écozone ».



Petite ville en Auvergne-Rhône-Alpes

7 500 habitants

**Achat d'un ancien site industriel afin d'y construire une salle polyvalente (fêtes, congrès) avec 15 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics autour.**

Les terres dépolluées sur place ont été réutilisées pour aménager une colline paysagère ; l'ancienne friche a été végétalisée afin de dés-imperméabiliser les sols. Ce projet a permis d'éviter l'artificialisation d'une surface représentant pratiquement 4 terrains de football.



Ville des Pays-de-la-Loire

25 600 habitants

**Construction d'une ZAC, avec 850 logements à la clé afin d'intégrer l'enjeu environnemental dès la conception.**

Des exigences ont ainsi été formalisées sur la performance énergétique des bâtiments, la présence d'espaces verts, la gestion des zones humides et les déplacements des futurs occupants. Lesquels ont été accompagnés en amont de leur projet, notamment lors de réunions avec les équipes techniques et l'architecte conseil ; il s'agissait de s'assurer de l'application des normes environnementales, en particulier sur le volet énergétique - un document annexé à leur acte de vente.

**150 000 ha**  
de friches industrielles  
en zone urbaine.

(ADEME)

**17 millions**

de personnes  
travaillent hors  
de leur territoire.

(Insee, 2013)

**> 80 %**

font le trajet domicile-travail **en voiture.**

(ADEME)





## Élu(e), je peux...

- Agir sur les documents de planification pour y inscrire des exigences environnementales élevées :** règles de densité, présence de la nature, production d'énergies renouvelables...
- Reconfigurer certaines zones de mon territoire,** en transformant des parkings ou des friches en espaces naturalisés et en espaces publics destinés à plusieurs usages et pour tous.
- Préserver les espaces naturels et établir une compensation systématique des espaces utilisés** grâce à la végétalisation, la désartificialisation et la renaturation d'autres endroits, équivalents en surface.
- Anticiper la réversibilité des lieux, l'adaptation à l'évolution des usages et à la mutualisation des services,** dans tous les nouveaux projets urbains.
- Proposer aux associations des terrains municipaux** afin d'encourager la création de jardins partagés ou d'exploitations agricoles, notamment par des personnes modestes ou en réinsertion.



Ressources

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourd'hui-mon-territoire/>